



PROCEDURE DE PRE-INSCRIPTION ETUDIANTS ETRANGERS

Licences 1, 2, 3, et Master 1

Les candidats domiciliés dans les pays mentionnés ci-dessous doivent obligatoirement effectuer une procédure auprès du Service Culturel de l'Ambassade de France de leur pays d'origine, par l'intermédiaire du CEF (Centre pour les Etudes en France).

Aucune autre demande de dossier ne sera acceptée

Liste des pays CEF

- Algérie
- Brésil
- Cameroun
- Canada
- Colombie
- Corée*
- Gabon
- Guinée
- Inde
- Mali*
- Maroc
- Madagascar
- Mexique
- République Tchèque*
- Russie*
- Sénégal
- Syrie
- Tunisie
- Turquie
- USA
- Vietnam

*Ouverture prochaine

(cf. Conseil de l'UFR du 21/05/2007)